



7 octobre 2024

F3SCT ET CST DU 26 SEPTEMBRE 2024

**Déclaration à la Formation Spécialisée
en matière de Santé, Sécurité
et Conditions de travail (F3SCT)**

**Relocalisation partielle de la DNSI et de la DAPIE
sur le site Caisse d'Épargne Rivétoile**

Le projet de relocalisation partielle de la DNSI et de la DAPIE dans les locaux de la Caisse d'Épargne RIVETOILE tombe à point nommé !

La **CFDT**, qui a alerté depuis un certain temps sur cette nécessité de relocalisation, se félicite et se réjouit de ce qu'une solution ait enfin pu être trouvée pour les agents de ces deux directions. Contraints pour les uns à du télétravail subi par manque de place et travaillant dans des conditions ou du moins des locaux dégradés pour les autres, il était temps de trouver une solution. Pas moins de 109 agents seront concernés par ce déménagement et/ou ce redéploiement partiel des effectifs de la DNSI.

Les nouveaux locaux, au vu des plans ainsi que des photos paraissent spacieux, confortables et adaptés aux besoins de nos collègues qui ont été associés à cette démarche. Ces locaux qui seront rafraichis, recloisonnés, dotés d'une meilleure acoustique et d'espaces de travail et de convivialité, de pause et de restauration (sans oublier les bulles) donnent envie ! Le déménagement qui s'annonce en décembre est attendu de tous, même si les visites sur site n'ont pas encore pu être organisées pour tous les agents.

Les points de vigilance de la **CFDT**, suite à nos échanges en pré-F3SCT, portent principalement sur l'octroi des surfaces de travail par agent. Même si on est bien conscients que de tels locaux, occupés dans un cadre locatif, doivent être optimisés, cela ne peut en aucun cas se faire sans tenir compte du besoin d'espace nécessaire au bien-être de chaque agent.

En ce qui concerne la DAPIE, cela semble établi, en concertation avec les agents, mais pour la DNSI, pour lesquels l'attribution des espaces est encore en cours, cela doit impérativement être pris en compte (cela se joue à plus ou moins 10 postes de travail sur les deux niveaux) ; 5 par niveau. Le service QVT ainsi que la médecine du travail y veilleront.

Quant à l'absence de garage à vélo sécurisé sur place, identifié comme un possible impact négatif : pour la **CFDT**, il n'en reste pas moins que de nombreux arceaux à vélo se situent juste au pied de l'immeuble RIVETOILE ainsi que devant le Conservatoire. Par ailleurs, la distance à parcourir pour rejoindre le garage à vélo de l'EMS devant le Centre Administratif est, fort heureusement, minime (il suffit de traverser la place de l'Etoile). Cet impact nous semble de facto devoir être minoré et le problème (si toutefois c'en est un) restera entier car la même question avait été maintes fois posée par le passé par les agents de la médiathèque Malraux, sans qu'aucune solution n'ait jamais pu être trouvée, ou alors à des coûts totalement inenvisageables.

La CFDT a voté pour.

Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-interco-ems.eu

A L'EUROMÉTROPOLE

Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT)

Diagnostic en faveur des troubles musculo-squelettiques (TMS) pour les métiers d'ATSEM et d'Accueillant.e de jeunes enfants à la DEE.

Le diagnostic qui nous est présenté concernant les TMS des ATSEM et des accueillantes de jeunes enfants mérite d'être salué. Réalisé par un ergonome, il vaut également d'être largement partagé, au vu de sa pertinence et son pragmatisme. Bravo pour ce travail.

Il répond parfaitement à l'objectif fixé, qui était de mettre en évidence les facteurs de contrainte, d'identifier les postures à l'origine de ces TMS, de proposer des solutions adaptées et de définir des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de la démarche.

Pour la **CFDT**, la collectivité dispose là d'un outil pertinent qui identifie clairement les facteurs de risque qui participent, on le sait, de la pénibilité de ces métiers de la petite enfance.

Il en ressort 4 éléments essentiels que les deux métiers ont en commun, s'agissant de postures contraignantes, de manipulations répétitives, du port de charges et d'un environnement bruyant, facteur de stress et de charge mentale.

La force de ce diagnostic est non seulement de poser les problèmes mais aussi et surtout de proposer des solutions concrètes, opérationnelles et pour certaines faciles à mettre en œuvre.

La **CFDT** ne manquera pas d'utiliser ce diagnostic pour négocier une réduction du temps de travail pour les autres métiers de la petite enfance.

Il y a 37 préconisations ATSEM et 39 AJE, à la fois techniques (acquisition de matériel adéquat ou adaptations de l'existant), organisationnelles (cela induit de repenser certains schémas d'organisation du travail) et opératoires (ce qui signifie repenser ses pratiques, revoir les gestes et postures).

La **CFDT** attend de connaître les préconisations retenues à long, moyen et court terme, déclinées en plan d'actions qui devra être déployé au sein de la DEE (mesures, moyens, calendrier).

Comité Social Territorial (CST)

Déclarations au Comité Social Territorial (CST)

Projet de service DRL « Mission Achats Opérationnels » et AGR

Le projet de service de la DRL s'est fait en plusieurs étapes qui nous ont été présentées au fur et à mesure de son avancée.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur la réorganisation de **la mission Achats Opérationnels (MAO)** :

Le projet de service MAO est probablement celui qui a nécessité le plus de questionnements et a eu, vous n'avez pas manqué de le souligner, le plus d'impacts, que ce soit au plan organisationnel, en terme d'outils et de qualité de vie au travail, de positionnement du service et avec les partenaires, sur les agents enfin.

La Mission Achats Opérationnels ressort avec des effectifs renforcés dans le cadre de ce projet, s'agissant de 2 postes de catégorie B et C, comme annoncé précédemment.

Ce projet a été précédé d'une vraie réflexion, une démarche participative qui a donné lieu aux évolutions qui nous ont été détaillées dans les documents préliminaires et lors de réunions.

La **CFDT** relève avec intérêt que la sécurisation des parcours des agents a été intégrée dans le cadre de ce projet (avec des perspectives d'évolution et une harmonisation des fiches de postes), une capacité d'entraide dégagée (ce qui va éviter aux équipes de travailler en flux tendu et le cas échéant d'entretenir l'absentéisme). Globalement, on tend vers plus de fluidité mais aussi vers une équité plus grande entre les agents.

La **CFDT** espère aussi que le changement d'intitulé : feu la Mission Achats Opérationnels qui devient service Approvisionnement Énergies Qualité permettra une meilleure compréhension du travail des agents.

A L'EUROMÉTROPOLE

Comité Social Territorial (CST)

Concernant les ajustements organisationnels du service AGR :

À ce stade, le projet travaillé initialement par les cadres de service a été partagé par les agents ainsi que par les services bénéficiaires et s'est formalisé par une offre de service.

Ceci avant de poursuivre la réflexion sur les questions RH et la prévention des risques professionnels.

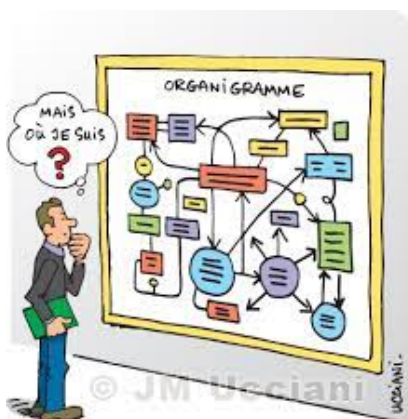
L'organigramme, à effectifs constants (20 agents) affiche une seule modification :

- À savoir la création d'un département marchés publics (composé d'un responsable, un acheteur et un instructeur) directement rattachés à la cheffe de service.
- Le pilotage RH demeure inchangé mais semble plus structuré.
- Le département finances est renforcé par le contrôle de gestion.

La **CFDT** n'a pas d'observation particulière à formuler concernant les enjeux ou les objectifs de cette organisation de l'AGR.

En revanche, nous relevons le risque identifié qui pèse sur « la soutenabilité de la fonction de responsable de département dans le périmètre actuel » soulevé lors de la réunion intersyndicale du 18 août 2024. Qu'est-ce à dire ? S'agit-il de la charge de travail ? Idem concernant l'intérim prolongé sur le département finances...

La CFDT a voté pour.



Projet de service Jeunesse Éducation Populaire Vie Associative (JEPVA)

Entre 2019 et aujourd'hui, le service « Jeunesse Éducation Populaire et Vie Associative » a opéré une grande transformation.

2019-2021 a été (de l'aveu de toutes-s) une période difficile, avec une organisation fragile qui s'est avérée « non concluante », sur fond de covid 19...

S'en est suivie une période de transition en 2022-2023 qui a permis de porter une analyse partagée des besoins des publics et de ses évolutions, de proposer des réponses structurantes, de mettre en adéquation les besoins, missions et moyens, avant d'initier une réorganisation du service.

Celle-ci intègre dès lors progressivement la mission vie associative pour devenir, en 2024, le service JEPVA.

Aujourd'hui nous est soumis pour avis ce projet de service, qui doit permettre d'organiser les 4 champs d'intervention du JEPVA, à savoir :

Sur un périmètre ville

- L'émancipation et l'engagement de la jeunesse
- L'animation et le suivi de la vie associative
- L'animation et le soutien à la vie sociale et l'éducation populaire

Sur un périmètre EMS

- Les solidarités intercommunales.

La modification de l'intitulé du service en est la première traduction concrète, dans un souci de lisibilité parfaitement légitime aux yeux de la **CFDT**.

La modification des fiches de postes qui en découle doit, quant à elle, permettre de mettre en cohérence les intitulés avec les contenus, de sorte à correspondre aussi aux orientations politiques définies et au projet de service.

A L'EUROMÉTROPOLE

Comité Social Territorial (CST)

Nous saluons d'une part la création de la fonction d'adjointe au chef de service (par modification du poste de chargé.e de prévention spécialisée) ainsi que celui de chargé.e de mission solidarités jeunes intercommunales. Ces créations, décidées en juillet dernier correspondent, nous le savons, à une réelle attente.

En termes d'impacts sur les agent-es, la **CFDT** n'a pas d'observation particulière à formuler dans la mesure où les changements d'intitulés sont bien expliqués et participent d'une clarification des missions, sans remettre en question le calibrage des postes.

Ce projet de service est de toute évidence l'aboutissement d'un long processus qui, à terme devrait aboutir à une organisation plus cohérente et plus satisfaisante.

La **CFDT** demande à ce qu'un bilan soit présenté à l'issue d'une année de fonctionnement.

La CFDT a voté pour.



- Lors des F3SCT et CST du 26 septembre 2024, ont été abordés 3 autres points pour information :
- Le RSU (Rapport Social unique) 2023
 - le Rapport annuel de la Médecine du Travail 2023
 - L'index des écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes
- Vous retrouverez ces 3 points dans le prochain Lien.**

Projet de dispositif des astreintes et permanences.

La **CFDT** a pris connaissance du projet de délibération et de ses annexes relatives au nouveau règlement cadre des astreintes et permanences.

Tout d'abord, force est de constater que la liste des métiers figurant au nombre de ceux mobilisables dans le cadre des astreintes est longue (voire s'allonge !). Elle reflète fidèlement l'étendue de notre mission de service public et illustre la continuité du service public, que les agent.e.s assurent 7 jours sur 7 et 24h/24.

Merci à elles et à eux !

Et il est vrai que ce toilettage de l'ensemble des missions, activités et emplois concernés était nécessaire et bienvenu au regard de toutes les évolutions survenues au sein de notre collectivité, qu'il s'agisse des évolutions purement organisationnelles ou de celles liées à nos missions de service public ; de celles émergentes enfin.

Bravo et merci aussi à celles et ceux qui ont réalisé cet inventaire et merci pour la synthèse. Souvent il s'agit d'élargir l'astreinte à plus d'agent.e.s permettant un meilleur roulement au sein des services et directions.

La **CFDT** n'a pas d'objection ou de remarque particulière à formuler concernant le règlement proposé dans la mesure où il reprend les grands principes qui étaient déjà en vigueur.

La CFDT a voté pour.

**Syndicat CFDT – Interco
de l'Eurémétropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique